

LA SITUATION DES INDIÈNES EN ALGÉRIE
VOTE DE DEUX DOUZIÈMES PROVISOIRES

LA CATASTROPHE DE MELUN : Vote d'un ordre du jour de confiance

PARIS, 26 décembre 1913.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures quinze, en présence de cinq députés. M. PUCIER préside.

LA QUESTION DE L'INDIGENAT

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

M. BROUSSAIS a la parole pour continuer son discours interrompu.

Les processions dans un cimetière

UN ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

Paris, 26 décembre. — Un curé avait introduit devant le Conseil d'Etat, une requête tendant à faire déclarer illégal, un arrêté du maire de la commune, qui a interdit les processions et manifestations religieuses, en tant que ces dernières appliquent aux manifestations religieuses se déroulant dans le cimetière.

Le Conseil d'Etat vient de déclarer que le maire a pu légalement comprendre au nom des manifestations religieuses interdites les processions et manifestations se déroulant dans l'intérieur du cimetière, autres que celles ayant pour objet le culte des morts, dans les conditions consacrées par les habitudes et les traditions locales.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Pour les mutins

Paris, 26 décembre. — Le groupe socialiste au Parlement a désigné MM. Bouquet, Rebol et A. Poulain pour se rendre auprès du ministre de la guerre afin de demander qu'il soit pris des mesures pour empêcher que les intentions du gouvernement relativement à la libération des mutins.

La solde des officiers

La Commission sénatoriale des finances a rejeté l'amendement Dabiez sur le relèvement des soldes des officiers, en vue de permettre au ministre de la guerre de répartir les crédits de façon à ce que les généraux bénéficient de l'augmentation des soldes.

Addis-Abbeba dans l'anxiété

On craint que la succession de Ménélik ne provoque des troubles

Rome, 26 décembre. — La « Tribuna » reçoit les nouvelles suivantes sur l'impression produite par l'annonce de la mort de Ménélik dans la capitale Addis-Abbeba :

« La vie, dans cette ville, semble complètement ébranlée. Addis-Abbeba est remplie de gens venus ces jours derniers de la province. Depuis quatre ou cinq jours, on a signalé l'arrivée de chefs armés et de caravanes qui campent dans la ville.

« Ces arrivées avaient ému la population de la capitale. On faisait circuler le bruit que ces chefs étaient venus à Addis-Abbeba parce qu'ils avaient appris que Lig Jeasou, l'héritier de Ménélik, était rentré de son voyage dans les provinces de l'Empire. On disait que les chefs venaient rendre hommage au futur souverain, déjà désigné par Ménélik lui-même, mais on remarquait que ces mêmes chefs, après avoir rendu visite à Lig Jeasou et à son père, le ras Mihaél, ne quittaient pas la ville, tandis que d'autres, sans interruption, arrivaient avec leur suite s'ajourner aux premiers.

« On s'explique ce mystère lorsque le mort de Ménélik fut annoncé au peuple par les chefs du Ghebi et par les prêtres doyens.

« Maintenant, une sorte de terreur superstitieuse se répand dans la multitude. On ne sait pas bien ce qui pourra arriver. Le parti de l'impératrice Taitou, qui est contraire au nouveau souverain, est en déroute. L'habileté du ras Mikael a permis l'héritage du trône à son fils en lui rendant favorable l'élément de la capitale. Mais la constitution purement féodale du pays pourrait déterminer, d'un moment à l'autre, la formation d'une coalition d'intérêts capables de dérouter toutes les prévisions.

« Pour le moment, c'est la tranquillité qui prévaut.

« Dans les milieux officiels romains, on affirme qu'il n'est pas impossible que, sur l'initiative de l'Angleterre, qui s'est déjà concertée avec la France et l'Italie, ces trois puissances, qui sont particulièrement intéressées à l'Abyssinie, n'interviennent d'un commun accord dès les premiers troubles.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

LE BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le budget de la Caisse des Ecoles pour 1914 dont nous avons publié le détail est approuvé.

QUESTIONS ET TRAVAUX DE VOIRIE

Incorporation du chemin d'intérêt commun de Lannoy à la route Nationale, dans le réseau des chemins de grande communication

Le chemin d'intérêt commun n° 90, dit de Lannoy à la route Nationale n° 41, lieu dit « Le Sin » à Baisieux, est incorporé dans le réseau des chemins de grande communication. La Ville de Roubaix qui participait à la dépense de 20 % et versait 193 fr. annuellement, imputés sur le budget de la commune, dans la dépense d'entretien du nouveau chemin de grande communication n° 53.

LA CRÉATION DU BOULEVARD INDUSTRIEL

Déclaration d'utilité publique

L'Administration est autorisée à adresser aux pouvoirs publics une demande de déclaration d'utilité publique pour l'ensemble des travaux et l'acquisition de tous les terrains nécessaires pour l'établissement du boulevard Industriel et de la gare de déchargement ; les dépenses en résultant devant être couvertes par l'emprunt à réaliser.

VENTE DE VIEUX PAVÉS

La vente de vieux pavés autorisée le 13 juillet dernier par le Conseil a produit 2.200 francs.

ACQUISITION D'ISOLAIRES

L'achat de 110 isolaires est autorisé dans les conditions exposées avant-hier par le « Journal de Roubaix ».

L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Le remaniement général des polices d'assurances des propriétés communales contre l'incendie est approuvé. Le Conseil homologue les nouvelles polices établies ainsi que l'a exposé avant-hier le « Journal de Roubaix ».

ACQUISITION DE TERRAIN PAR LES HOSPICES DE ROUBAIX A WATTELOS

Le Conseil appuie la demande d'achat pour 300 m. carrés d'un terrain de 218 m. carrés, rue du Volodrome, à Wattellos, contigu à une propriété des Hospices de Roubaix ; la demande est présentée par cet établissement. Il s'agit de faciliter la construction d'une voie d'accès au pont.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LE SOUTIEN FAMILIAL »

est admise, à partir de 1914, à participer à la subvention municipale accordée aux sociétés de secours mutuels. Elle aura droit également à l'indemnité de 35 francs pour l'achat de livres et imprimés.

LA PRÉPARATION DU SERUM HÉMOPIÉTIQUE

L'extension prise par la distribution de sirop hémopétiétique a amené la Ville de Roubaix à passer un marché avec M. Leplat pour la pension, les soins et la saignée des animaux nécessaires.

Le terrain de la caserne de gendarmerie

Le terrain nécessaire à la construction de la caserne de gendarmerie a été acheté en 1870, au Bureau de bienfaisance pour la somme de 102.495 francs, payable en dix versements quinquennaux. 42.495 francs restent à verser plus les intérêts, à 5 %. Le Conseil autorise le remboursement par anticipation au moyen des fonds disponibles réservés pour la vente de terrains, lesquels fonds, déposés au Trésor, ne rapportent que de minimes intérêts. La Commission administrative du Bureau de bienfaisance a ac-

SEANCE DU VENDREDI 26 DECEMBRE 1913

L'ACHÈVEMENT DU TABLEAU DE CH.-L. SPRIET CONFIEE AU PEINTRE JONAS. — REMANIEMENT GÉNÉRAL DES POLICES D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. — REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DU PRIX DU TERRAIN DE LA CASERNE DE GENDARMERIE. — CRÉATION DE BRIGADES D'AGENTS CYCLISTES

LE PROJET DE BUDGET POUR 1914.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi, à 8 heures 1/2, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lebas, maire.

Etaient présents tous les adjoints et conseillers, à l'exception de MM. le docteur Dupré, adjoint ; Coupez, Delattre, Lorthisois, Morel, Vanherpe, Decock, excusés.

Communications de l'Administration

Arrêt fixe du tramway place Chevreuil. — Au cours de l'avant-dernière séance du Conseil, le vote avait été émis par M. Fiers, que l'arrêt fut transformé en arrêt fixe. La Compagnie de Roubaix-Tourcoing a donné satisfaction à ce désir, et M. le Préfet a décidé la transformation demandée.

Un laboratoire d'électricité à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie. — Le Conseil prononce la réception définitive des travaux pour cette installation.

Le tableau de Spriet à l'Hôtel de Ville. — On sait qu'au moment de sa mort prématurée notre regretté concitoyen, l'artiste de talent, Ch.-L. Spriet, travaillait au tableau qui lui avait été commandé pour être placé dans la salle Pierre-de-Roubaix. Ce tableau a pour titre « Vers l'émancipation ». Il se trouve depuis quelque temps déjà, à la place qu'il doit occuper. Mme Veuve Spriet a proposé à l'Administration municipale de confier au peintre Jonas l'achèvement de l'œuvre. Cet artiste, d'une valeur incontestable, est tout désigné, dit-elle, pour continuer cette œuvre dans l'esprit conçu par Ch.-L. Spriet, en lui donnant l'éclat que souhaitait l'artiste décédé et en conservant la fraîcheur personnelle de l'auteur. Cet avis est, d'ailleurs, exprimé par plusieurs personnalités artistiques.

L'Administration propose donc au Conseil d'accepter la proposition faite par M. Spriet qui s'entendrait avec M. Jonas pour lui régler le montant de la somme qu'il pourrait réclamer. Elle propose aussi au Conseil, d'adresser des condoléances à la veuve du grand artiste regretté par toute la population roubaissienne dont il est issu.

Il en est ainsi décidé.

Réception de travaux. — La réception définitive des travaux suivants est prononcée : construction de chaussées pavées rues des Trente, Fénelon et de Condé.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

LE BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le budget de la Caisse des Ecoles pour 1914 dont nous avons publié le détail est approuvé.

QUESTIONS ET TRAVAUX DE VOIRIE

Incorporation du chemin d'intérêt commun de Lannoy à la route Nationale, dans le réseau des chemins de grande communication

Le chemin d'intérêt commun n° 90, dit de Lannoy à la route Nationale n° 41, lieu dit « Le Sin » à Baisieux, est incorporé dans le réseau des chemins de grande communication. La Ville de Roubaix qui participait à la dépense de 20 % et versait 193 fr. annuellement, imputés sur le budget de la commune, dans la dépense d'entretien du nouveau chemin de grande communication n° 53.

LA CRÉATION DU BOULEVARD INDUSTRIEL

Déclaration d'utilité publique

L'Administration est autorisée à adresser aux pouvoirs publics une demande de déclaration d'utilité publique pour l'ensemble des travaux et l'acquisition de tous les terrains nécessaires pour l'établissement du boulevard Industriel et de la gare de déchargement ; les dépenses en résultant devant être couvertes par l'emprunt à réaliser.

VENTE DE VIEUX PAVÉS

La vente de vieux pavés autorisée le 13 juillet dernier par le Conseil a produit 2.200 francs.

ACQUISITION D'ISOLAIRES

L'achat de 110 isolaires est autorisé dans les conditions exposées avant-hier par le « Journal de Roubaix ».

L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Le remaniement général des polices d'assurances des propriétés communales contre l'incendie est approuvé. Le Conseil homologue les nouvelles polices établies ainsi que l'a exposé avant-hier le « Journal de Roubaix ».

ACQUISITION DE TERRAIN PAR LES HOSPICES DE ROUBAIX A WATTELOS

Le Conseil appuie la demande d'achat pour 300 m. carrés d'un terrain de 218 m. carrés, rue du Volodrome, à Wattellos, contigu à une propriété des Hospices de Roubaix ; la demande est présentée par cet établissement. Il s'agit de faciliter la construction d'une voie d'accès au pont.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LE SOUTIEN FAMILIAL »

est admise, à partir de 1914, à participer à la subvention municipale accordée aux sociétés de secours mutuels. Elle aura droit également à l'indemnité de 35 francs pour l'achat de livres et imprimés.

LA PRÉPARATION DU SERUM HÉMOPIÉTIQUE

L'extension prise par la distribution de sirop hémopétiétique a amené la Ville de Roubaix à passer un marché avec M. Leplat pour la pension, les soins et la saignée des animaux nécessaires.

Le terrain de la caserne de gendarmerie

Le terrain nécessaire à la construction de la caserne de gendarmerie a été acheté en 1870, au Bureau de bienfaisance pour la somme de 102.495 francs, payable en dix versements quinquennaux. 42.495 francs restent à verser plus les intérêts, à 5 %. Le Conseil autorise le remboursement par anticipation au moyen des fonds disponibles réservés pour la vente de terrains, lesquels fonds, déposés au Trésor, ne rapportent que de minimes intérêts. La Commission administrative du Bureau de bienfaisance a ac-

Les communes additionnelles qui seront imposées aux points potentiels prévus, à cet acte de solidarité envers les malheureux, à la réparation partielle des méfaits de la Société capitaliste, première et véritable responsable de l'accroissement des charges d'assistance publique.

M. le Maire propose au Conseil, qui approuve, de féliciter M. l'adjoint aux finances pour son intéressant rapport.

Lecture est ensuite donnée des totaux des chapitres du budget qui sont tous approuvés sans observations.

A dix heures moins cinq, l'ensemble du budget est adopté et la séance publique levée. Voici la répartition des dépenses et recettes par sections :

Tableau récapitulatif des dépenses ordinaires et extraordinaires, incluant des sections comme 'PREMIÈRE SECTION', 'DEUXIÈME SECTION', etc., avec des montants en francs.

RECAPITULATION DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Tableau récapitulatif des dépenses extraordinaires, incluant des sections comme 'PREMIÈRE SECTION', 'DEUXIÈME SECTION', etc., avec des montants en francs.

RECAPITULATION GÉNÉRALE DES DEPENSES

Tableau récapitulatif général des dépenses, incluant des sections comme 'DEPENSES ORDINAIRES', 'DEPENSES EXTRAORDINAIRES', etc., avec des montants en francs.

RECAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES

Tableau récapitulatif des recettes ordinaires, incluant des sections comme 'PREMIÈRE SECTION', 'DEUXIÈME SECTION', etc., avec des montants en francs.

RECAPITULATION DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

Tableau récapitulatif des recettes extraordinaires, incluant des sections comme 'PREMIÈRE SECTION', 'DEUXIÈME SECTION', etc., avec des montants en francs.

RECAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES

Tableau récapitulatif général des recettes, incluant des sections comme 'RECETTES ORDINAIRES', 'RECETTES EXTRAORDINAIRES', etc., avec des montants en francs.

BALANCE

Tableau de balance montrant l'excédent de recette et les montants correspondants.

AFFAIRE A HUIS CLOS

Réuni à huis clos, le Conseil accorde une bourse de 150 francs à M. Paul Legrand, fils de M. H. Legrand, directeur de l'école publique de garçons de la rue d'Henri, pour son entrée à l'Institut Industriel du Nord.

L'Héritage imprévu

Londres, 26 décembre. — Une jeune miss américaine, Charlotte Hall, sténographe à Chicago, vient de recevoir la promesse d'un beau cadeau de Noël, mais qui la laisse rêveuse un peu.

Une sien oncle, M. Snyder, riche propriétaire de mines d'or en Californie, mort tout récemment sans enfants, laisse à miss Charlotte Hall, sa nièce très éloignée, jolie fille de dix-neuf ans, la somme de deux millions et demi, sous condition qu'elle soit mariée avec un jeune homme agréable, « désirable » dans le texte, avant que l'année soit écoulée.

L'héritière, bien que troublée par cette clause restrictive, a déclaré qu'elle entrera en possession de l'héritage sagement avant le terme fixé. Parions que les candidats ne manquent pas.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 222.357 gagne 100.000 francs. Les numéros 74.267 et 185.747 gagnent chacun 10.000 francs. Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

Liste de numéros gagnants et montants correspondants pour les tirages financiers de la Ville de Paris 1899.

GRAND CHOIX DE PROGRAMMES & MENUS

pour Fêtes et Banquets, sujets variés aux librairies de « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, et 33, rue Carnot, T. 6452.